



2021-02  
32

## 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Conseil de la municipalité de Saint-Gilles siège en séance ordinaire ce 8 février 2021 par Zoom.

Chaque membre du Conseil s'est identifié individuellement.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson;

Assiste également, M. Jean Fraser, directeur général / secrétaire-trésorier.

### 1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Considérant, le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

*Considérant, le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 et jusqu'au 12 février par le décret 89-2021 du 3 février 2021.*

Considérant, qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie électronique (Zoom);

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois,

Que le Conseil municipal de Saint-Gilles accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer;

Que, les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points inscrits à l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **02 - MOT DU MAIRE**

Monsieur le Maire fait part de ses encouragements concernant la lutte contre la COVID.

## **03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur fait part aux membres du Conseil de la mise en place des réunions de gestion avec les cadres afin d'avoir une meilleure cohésion dans l'organisation.

## **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il a répondu à une citoyenne relativement à la fermeture de l'aréna et plus particulièrement l'enlèvement de la glace.

2021-02  
33

## **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **02 - MOT DU MAIRE**

### **03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**06.01** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

### **07 - FINANCES**

**07.01** - Comptes à payer janvier 2021

**07.02** - Adoption budget OMH-Sud de Lotbinière 2021

**07.03** - Autorisation paiement honoraires professionnels-volet conception- Stantec Prolongement rue des Industries

**07.03.01** - Caractérisation rue des industries Paiement à la firme Ecogénie

**07.04** - Autorisation de paiements honoraires / plans préliminaires Stantec Règ. 578-20 Installations eau potable

**07.05** - Autorisation paiement honoraires Stantec eaux usées Reg. 577-20

**07.06** - Rapport des dépenses en conformité de l'article 7.3 du règlement 565-19

### **08 - URBANISME**

**08.01** - Modification résolution 2020-06-152 Projet domiciliaire  
GPL2" Phase 2 rue de la Perse

**09** - LOISIRS

**10** - INFRASTRUCTURES

**10.01** - Autoriser l'achat d'une fournaise au propane pour la salle  
communautaire

**10.02** - Autorisation d'aller en appel d'offres pour la surveillance  
des travaux relatifs au règlement 578-20 - Traitement de  
l'eau potable et nomination des membres sur le comité de  
sélection art. 936.0.1.2 code municipal

**11** - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

**11.01** - Autoriser la signature du bail entre la Municipalité et  
SOCIÉTÉ DE GESTION DU PERSONNEL DU  
CRCHU DE QUÉBEC,

**12** - RESSOURCES HUMAINES

**12.01** - Autoriser la lettre d'entente pour le service de garde avec  
le syndicat

**12.02** - Recommandation permanence de Mme Geneviève  
Labonté

**13** - CONTENTIEUX

**14** - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**15** - SÉCURITE CIVILE

**16** - MOTION SPÉCIALE

**17** - VARIA

**17.01** - Déclaration des prélèvements d'eau 2020 et statistiques  
de consommation 2020

**18** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

**19** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Mme Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre  
du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11  
janvier 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 11  
janvier 2021 dernier, a été remise à tous les membres du Conseil au  
moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur  
permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la  
lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Gérard  
Grondin;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **07 - FINANCES**

**2021-02**  
**35**

### **07.01 - Comptes à payer janvier 2021**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Jimmy Richard

De payer les comptes du mois de janvier 2021 répartis ainsi:

127 210.95 \$ pour factures payées par chèques et par liens électroniques;

13 483.56 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

33 662.07 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèques;

33 250.93 \$ versés en salaires au cours du mois décembre 2020

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2021-02**  
**36**

### **07.02 - Adoption budget OMH-Sud de Lotbinière 2021**

Considérant qu'en vertu de l'article 10. a) de la convention liant la municipalité avec l'OMH du Sud de Lotbinière - ensemble immobilier 2973- , le budget de la corporation doit être soumis au Conseil pour approbation.

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Montminy et appuyé par Mme Carole Dubois

Et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de l'OMH du Sud de Lotbinière pour la municipalité de Saint-Gilles

Revenus 51 750 \$

Dépenses 76 870 \$

Déficit 25 120 \$

10 % participation de la municipalité au déficit 2 512

**2021-02**  
**37**

### **07.03 - Autorisation paiement honoraires professionnels-volet conception- Stantec Prolongement rue des Industries**

Considérant que certains travaux préliminaires, dont les plans et devis, volet conception, doivent être préparés pour la construction de la prolongation de la rue des Industries;

Considérant le mandat donné à la firme Stantec réso. 2020-07-172;

Considérant que le budget peut avancer jusqu'à concurrence de 5 % pour des frais reliés à ce règlement.

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Yvan Champagne et résolu unanimement que le paiement des frais professionnels au montant de 515.95 \$ taxes incluses pour la confection des plans et devis soit payé à la firme Stantec à même le budget, code budgétaire 23 05013 721 et imputé par la suite au règlement d'emprunt à venir.

**2021-02  
38**

**07.03.01 - Caractérisation rue des Industries - Paiement à la firme Ecogénie**

Considérant que la firme Ecogénie a été mandatée par la résolution 2020-11-275 pour la réalisation d'une étude de caractérisation pour le prolongement de la rue des Industries;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Jimmy Richard et résolu unanimement d'autoriser le paiement au montant de

1 450,00 \$ plus taxes dans le cadre du mandat de la caractérisation de la rue des Industries à la firme Écogénie pour leur proposition de services, payable à même le budget, code budgétaire 23 05013 721 et imputé par la suite au règlement d'emprunt à venir.

Dossier no. 709-111

**2021-02  
39**

**07.04 - Autorisation de paiements honoraires / plans préliminaires Stantec / Règ. 578-20 Installations eau potable**

Considérant la résolution 2019-10-241 autorisant la firme Stantec pour la préparation des plans et devis dans le cadre du règlement 578-20 relativement aux installations de l'eau potable;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un paiement relatif à ce travail;

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jimmy Richard et résolu unanimement qu'un montant de 2 341.50 \$ plus taxes soit payé à même le règlement 578-20 à la firme Stantec dans le cadre des modifications aux installations de l'eau potable pour la réalisation de plans et devis.

**2021-02  
40**

**07.05 - Autorisation paiement honoraires Stantec eaux usées Reg. 577-20**

Considérant la résolution 258-10-2020 autorisant la firme Stantec pour la surveillance des travaux dans le cadre du règlement 577-20 relativement aux étangs d'épuration.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un paiement relatif à ce travail;

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Gérard Grondin et résolu unanimement qu'un montant de 1617.62 \$ plus taxes soit payé à même le règlement 577-20 à la firme Stantec dans le cadre des étangs d'épuration.

**07.06 - Rapport des dépenses en conformité de l'article 7.3 du règlement 565-19**

Conformément à l'article 7.3 du règlement concernant le contrôle et suivis budgétaires

1, Rapport de délégation / Directeur des Loisirs

2. Rapport de délégation / Contremaître aux infrastructures

## **08 - URBANISME**

**2021-02  
41**

### **08.01 - Modification résolution 2020-06-152 Projet domiciliaire GPL2 - Phase 2 Rue de la Perse**

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution 2020-06-152 de manière à y préciser le numéro de lot de la rue à municipaliser;

Considérant qu'il y a lieu d'y ajouter la cession du lot du sentier piétonnier;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Yvan Champagne et résolu unanimement de modifier le texte de la résolution comme suit :

" D'accepter la municipalisation de la Phase 2 de la rue Perse, lot 6 346 101 construite telle que le plan accepté par la municipalité et d'accepter la cession du lot 6 346 096 pour l'aménagement futur d'un passage piétonnier de même qu'établir une servitude de tuyaux en faveur de la municipalité le long de la ligne séparative des lots 6 346 107 et 6 846 108 "

## **09 - LOISIRS**

Aucun sujet au dossier

## **10 - INFRASTRUCTURES**

**2021-02  
42**

### **10.01 - Autoriser l'achat d'une fournaise au propane pour la salle communautaire**

Considérant que la municipalité a demandé auprès de trois fournisseurs, une soumission d'achat d'une fournaise au propane " clé en main " pour remplacer celle à l'huile de la salle communautaire, à savoir auprès de Sonic, GRG Services Spécialisés L.F. inc.

Considérant que la demande d'invitation consistait en un " clé en main " à savoir, la fournaise, le réservoir, les conduits et l'obligation ou non pour la municipalité d'acheter le propane au fournisseur.

Considérant que seuls les fournisseurs GRG ( 6 900.00 \$ plus taxes) et Services Spécialisés L. F. inc ( 9 450.14 \$ plus taxes) ont répondu à l'invitation,

Sonic ayant décliné l'invitation;

Considérant que l'offre des fournisseurs est liée à l'achat du propane chez eux, tant pour GRG que chez Services Spécialisés L. F. inc.

Considérant que l'achat d'une fournaise au propane s'avère moins

énergivore et plus économique à moyen terme.

En conséquence, il est proposé par M. Gérard Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'acquisition d'une fournaise au propane tout inclus (fournaise, réservoir, conduit) auprès du fournisseur GRG, " clé en main " et l'achat du propane chez le fournisseur au montant de 6 900.00 \$ plus taxes, payable à même le budget 02-70120-522

2021-02  
43

**10.02 - Autorisation d'aller en appel d'offres pour la surveillance des travaux relatifs au règlement 578-20 - Traitement de l'eau potable**

Considérant qu'un appel d'offres pour les travaux décrétés au règlement 578-20 est en cours;

Considérant qu'un appel d'offres public pour requérir les services de professionnels pour la surveillance des travaux;

Considérants qu'un tel appel d'offres public doit être publié sur le système électronique du gouvernement SEAO;

Considérant que cet appel d'offres doit contenir un système de pondération en conformité de l'article 936.0.1.2.

Considérant qu'un comité d'évaluation doit être formé et que les membres du Conseil ne peuvent en faire partie;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à publier un appel d'offres public sur le système électronique SEAO

2021-02  
44

**10.03 - Sélection des membres du comité de sélection concernant l'appel d'offres pour la firme d'ingénierie devant surveiller les travaux pour l'eau potable Règ 578-20**

Considérant que la municipalité doit mettre sur pied un comité en vertu de l'article 936.0.1.2 du code municipal pour la sélection de services professionnels d'ingénierie afin de mener à terme les travaux décrits au règlement 578-20

En conséquence, il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Gérard Grondin qu'un comité soit formé d'au moins trois personnes parmi celles-ci soit M. Alain Bolduc, M. Stéphane Bergeron, M. Jean Fraser, M. Jessy Grondin ou M. Renald Montminy.

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

Aucun sujet au dossier

2021-02  
45

**11.01 - Autoriser la signature du bail entre la Municipalité et SOCIÉTÉ DE GESTION DU PERSONNEL DU CRCHU DE QUÉBEC,**

Considérant que la municipalité a fait l'acquisition de l'ancien presbytère de Saint-Gilles;

Considérant que la SOCIÉTÉ DE GESTION DU PERSONNEL DU CRCHU DE QUÉBEC, personne morale sans but lucratif régie par la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), faisant également affaires sous le nom de CENTRE DE RECHERCHE DU CHU DE QUÉBEC, ayant son siège au 2705, boulevard Laurier, bureau TR 76, Québec, province de Québec, G1V 4G2, représentée par Emmanuel BUJOLD, médecin, veut louer le rez-de-chaussée du bâtiment dans le cadre d'activités de recherche, tel que prévu à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2).

En conséquence, il est proposé par M. Gérard Grondin, appuyé par M. Robert Samson et résolu unanimement d'autoriser le maire Robert Samson et le directeur général Jean Fraser à signer le bail pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2021 pour un montant de 106 500,00 \$ taxes en sus payable comme suit :

- la somme de seize mille cinq cents dollars (16 500,00 \$) à la signature des présentes;

- la somme de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000,00 \$) au moyen de soixante (60) versements mensuels égaux de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) chacun, le ou avant le premier jour de chaque mois, à compter du premier 1er janvier 2021.

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

**2021-02  
46**

### **12.01 - Autoriser la lettre d'entente pour le service de garde du réseau avec le syndicat**

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une lettre d'entente avec le Syndicat des salariés municipaux de Chaudière-Appalaches et la Municipalité de Saint-Gilles afin que puisse s'effectuer par rotation entre les salariés et le contremaître aux travaux publics le service de garde du réseau.

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Bruno Montminy et résolu unanimement d'autoriser le maire à signer la présente entente à compter des présentes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2021-02  
47**

### **12.02 - Recommandation permanence de Mme Geneviève Labonté**

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur la permanence de Mme Geneviève Labonté à titre de secrétaire aux loisirs;

Considérant la recommandation favorable du directeur des loisirs M. Michael Larente;

Il est proposé par, Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois et résolu unanimement de confirmer le statut de Mme Geneviève Labonté à titre de secrétaire aux loisirs, classe 1, échelon 2.

## **13 - CONTENTIEUX**

Aucun sujet au dossier

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

Aucun sujet au dossier

**15 - SÉCURITE CIVILE**

Aucun sujet au dossier

**16 - MOTION SPÉCIALE**

**17 - VARIA**

Lettre de remerciement Mini Guépards

**17.01 - Déclaration des prélèvements d'eau 2020 et statistiques de consommation 2020**

**18 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2021-02  
48**

**19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20:43

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

Jean Fraser, directeur général / secrétaire-trésorier